

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Formations professionnelles 100 % à distance

Soin Du Corps – Formation

Formatrice : Cynthia Cano

Organisme de formation Version du : 07/06/2026

Article 1 – Objet

Le présent règlement intérieur définit les règles applicables aux participants inscrits aux formations professionnelles proposées par Soin Du Corps.

Les formations étant réalisées exclusivement à distance, les dispositions relatives aux locaux, aux déplacements et à la sécurité dans un établissement de formation sont adaptées à ce mode d'apprentissage.

Chaque participant s'engage à prendre connaissance du présent règlement et à le respecter pendant toute la durée de sa formation.

Article 2 – Accès aux formations

Les formations sont accessibles à distance via les outils et plateformes indiqués lors de l'inscription.

Le participant est responsable de disposer d'un équipement informatique ou mobile compatible, d'une connexion Internet suffisante et d'une adresse e-mail valide.

Les identifiants et accès personnels éventuellement communiqués au participant sont strictement individuels et ne doivent pas être transmis à un tiers.

Article 3 – Organisation de la formation à distance

Le participant organise son apprentissage selon les modalités et la durée prévues dans le programme de formation.

Il doit consulter les supports pédagogiques, suivre les contenus proposés et réaliser les éventuelles évaluations prévues dans le programme.

Lorsque la formation prévoit un accompagnement ou des échanges avec la formatrice, ceux-ci sont réalisés selon les modalités précisées dans le programme ou les documents remis au participant.

Article 4 – Comportement et respect des personnes

Chaque participant s'engage à adopter un comportement respectueux à l'égard de la formatrice et de toute personne intervenant dans le cadre de la formation.

Sont notamment interdits :

- * les propos ou comportements injurieux, discriminatoires, menaçants ou harcelants ;
- * toute forme de violence ou de pression à l'égard d'un autre participant ou de la formatrice ;
- * l'utilisation des espaces d'échange de la formation à des fins étrangères à la formation.

Soin Du Corps- Formation veille à assurer un traitement égal des participants et au respect de la liberté d'expression et de conscience ainsi qu'à la neutralité des enseignements.

Article 5 – Utilisation des contenus pédagogiques

Les supports pédagogiques, vidéos, documents, schémas, protocoles et autres contenus remis dans le cadre des formations sont destinés à l'usage personnel du participant inscrit.

Ils ne peuvent pas être :

- * reproduits ou diffusés intégralement ou partiellement à des tiers ;
- * revendus ou transmis à une autre personne ;
- * mis à disposition sur Internet ou sur une plateforme de partage ;
- * utilisés pour créer ou commercialiser une formation concurrente à partir des contenus fournis.

Le participant s'engage à respecter les droits de propriété intellectuelle attachés aux contenus pédagogiques.

Article 6 – Évaluations et validation de la formation

Lorsque la formation prévoit un quiz, une évaluation ou tout autre dispositif de contrôle des connaissances, le participant s'engage à réaliser personnellement les évaluations demandées.

Toute fraude, tentative de fraude ou utilisation de l'identité d'un tiers peut entraîner la non-validation de la formation et, le cas échéant, la suspension ou l'exclusion du participant.

La délivrance d'un certificat de suivi ou de réalisation est soumise au respect des conditions prévues dans le programme de formation.

Article 7 – Santé, sécurité et responsabilité

Les formations étant réalisées à distance, le participant suit les contenus depuis le lieu de son choix et demeure responsable de la sécurité de son environnement de travail.

Pour les formations comprenant des techniques de massage ou de pratique corporelle, le participant doit exercer les gestes présentés dans des conditions adaptées et respecter les précautions et contre-indications indiquées dans les supports pédagogiques.

Les formations dispensées par Soin Du Corps ont une finalité professionnelle et pédagogique. Elles ne remplacent pas un diagnostic ou un avis médical.

Article 8 – Incidents techniques

En cas de difficulté technique empêchant l'accès aux contenus ou la réalisation d'une évaluation, le participant doit contacter Soin Du Corps dans les meilleurs délais à l'adresse de contact communiquée lors de son inscription.

Soin Du Corps s'efforce de proposer une solution adaptée lorsque le problème relève de la plateforme ou des outils mis à disposition par l'organisme.

Article 9 – Sanctions disciplinaires

Tout manquement au présent règlement peut faire l'objet d'une mesure adaptée à la situation.

Selon la nature et la gravité du manquement, les mesures peuvent notamment comprendre :

- * un rappel à l'ordre ;
- * un avertissement écrit ;
- * la suspension temporaire des accès à la formation ;
- * l'exclusion de la formation.

Avant toute sanction définitive, le participant est informé des faits qui lui sont reprochés et peut présenter ses observations.

Article 10 – Réclamations

Toute réclamation relative au déroulement de la formation, aux contenus pédagogiques, aux modalités d'accompagnement ou à l'organisation de la formation peut être adressée à Soin Du Corps par écrit à l'adresse de contact communiquée au participant.

Chaque réclamation fait l'objet d'une prise en compte et, lorsque cela est nécessaire, d'une réponse ou d'une proposition d'action adaptée.

Article 11 – Représentation des stagiaires

Compte tenu du format et des modalités des formations proposées par Soin Du Corps, exclusivement à distance et d'une durée ne dépassant pas 500 heures, les modalités de représentation des stagiaires prévues pour les actions concernées par les dispositions spécifiques du Code du travail ne sont pas applicables.

Article 12 – Entrée en vigueur

Le présent règlement intérieur entre en vigueur à compter du 07/06/2026.

Il est porté à la connaissance de chaque participant avant ou au début de sa formation.

Toute inscription à une formation implique la prise de connaissance et l'acceptation du présent règlement intérieur.

Fait à Chassagnes, le 07/06/2026

Cynthia Cano
Soin Du Corps – Formation